



**INFORMATION
AU CONSEIL MUNICIPAL**

SEANCE DU 17 janvier 1997

Conseillers en exercice : 45

Votants : 43

Convocation du Conseil Municipal :
le 3 Janvier 1997

Affichage du Compte-Rendu Sommaire :
le 20 Janvier 1997

**Pacte de relance pour la Ville : classement des quartiers Chabot,
Gavacherie et Clou-Bouchet en secteur de redynamisation urbaine**

[\[Annexe\]](#)

Président :

M. Bernard BELLEC - Maire de Niort

Présents :

Adjoints :

M. Claude PAGES, M. Robert LEON, Mme Geneviève PERRIN-GAILLARD,
M. Alain BAUDIN, M. Gérard GAUDUCHON, M. Jean-Claude ALAZARD,
Mme Nadine PINSON, M. Jean-Robert BEJUGE, M. Gilles FRAPPIER,
Mme Françoise GAILLARD

Conseillers :

M. Christian RIBBE, Mme Jeanine BIMES, Mme Maryse ROUZIER,
M. Paul SAMOYAU, M. Luc DELAGARDE, Mme Danielle RICHARD,
M. Michel GENDREAU, Mme Claire MINALI-BELLA, Mme Chantal
BARRE, Mme Françoise BILLY, Mme Geneviève RIZZI, M. Gérard NEBAS,
Mme Annie COUTUREAU, M. Patrick ARNAUD,
Mme Madeleine CHAIGNEAU, M. Jean-Michel PASSERAULT,
Mme Christiane FASILLEAU, M. Pierre STEVENET, M. Pierre GUERIT,
Mme Janine LUCAS, Mme Jacqueline LEFEBVRE, M. Frédéric ROUILLE,
M. Hervé LAMPIN, M. Claude VITELLINI, M. Michel RIVALLIN, M. Guy-
Marie GUERET

Secrétaire de séance : Guy-Marie GUERET

Excusés ayant donné pouvoir :

Mme Marie-Josèphe SOULISSE donne pouvoir à M. Bernard BELLEC.
M. Jacques LAMARQUE donne pouvoir à M. Claude PAGES.
M. Jean PILLET donne pouvoir à M. Pierre STEVENET.
Mme Catherine REYSSAT donne pouvoir à M. Guy-Marie GUERET.
Mme Ségolène ROYAL donne pouvoir à Mme Françoise GAILLARD.
Mme Marie-Cécile MORISOT donne pouvoir à M. Michel RIVALLIN.

Excusés :

Conseillers :

Mme Christiane ROUSSELLE, Mme Patricia LUCAS

DELIBERATION C-96011

Pacte de relance pour la Ville : classement des quartiers Chabot, Gavacherie et Clou-Bouchet en secteur de redynamisation urbaine

Monsieur le Maire expose :

Mesdames, Messieurs,

Lors de la visite en Janvier dernier de Monsieur le Président de la République, j'avais personnellement appelé son attention sur ma volonté et celle de la Municipalité de voir certains quartiers de Niort retenus dans le cadre du Pacte de relance pour la Ville.

J'ai eu par la suite l'occasion de réitérer cette demande lors d'un entretien avec le Ministre de l'Aménagement du Territoire, de la Ville et de l'Intégration.

Un décret du 26 Décembre dernier pris en application de la loi du 14 Décembre 1996 relative à la mise en oeuvre de ce pacte de relance, a classé les quartiers Chabot, Gavacherie, Clou-Bouchet en secteur de redynamisation urbaine. Ce classement a notamment pour effet de rendre les entreprises qui y sont installées ou qui pourraient s'y créer, bénéficiaires d'une exonération de la part de taxe professionnelle lui revenant.

L'exonération d'une durée de 5 ans, est compensée par l'Etat. Elle s'applique de plein droit aux établissements employant moins de 150 salariés.

- pour les créations, extensions d'établissements ou changements d'exploitant intervenus à compter du 1er Janvier 1997, dans la limite d'une base nette de 1 108 000 francs ;
- pour les établissements existants au 1er Janvier 1997, quelle que soit la date de leur création, et les extensions d'établissements intervenues en 1996, dans la limite d'une base nette de 554 000 francs.

A titre indicatif et par rapport aux bases 1996 cette exonération s'élèverait à environ 1 300 000 francs pour 130 entreprises recensées dans les quartiers précités.

Les mêmes dispositions sont prévues pour la part de taxe professionnelle due à la Communauté de Communes de Niort.

[Ordre du jour](#)